

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/017

INTERDICTION DE STATIONNEMENT RUE DU BAILLY
NETTOYAGE DES GOUTTIÈRES DE L'INSTITUTION DU SACRÉ – CŒUR

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'Institution du Sacré-Cœur à Watten qui va faire procéder à des travaux de nettoyage des gouttières de son bâtiment avec une nacelle

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier.

ARRÊTE

Art 1 : Le stationnement sera interdit pour tous les véhicules devant toute la façade de l'Institution du Sacré-Cœur 31 rue du Bailly, le mardi 27 février 2024.

Art 2 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'Institution du Sacré-Cœur de Watten
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire des transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 1^{er} février 2024

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.